

Histoire

De

L'Émigration

AYANT-PROPOS.

Et multa renascentur quæ jam cecidere.

Je présente ce livre aux amis des sérieuses études sous les auspices de l'Académie des sciences morales et politiques, qui a bien voulu l'honorer de son suffrage. Il a été écrit, non-seulement avec conscience et bonne foi, ainsi qu'il convient à toute œuvre honnête, mais avec amour, pourrais-je dire, comme expression d'idées qui me sont chères, parce que je les crois vraies et importantes, sur le rôle social de l'émigration et de la colonisation. L'heureuse occasion que me fournissait le programme académique de mettre ces idées en lumière, je l'ai saisie avec l'empressement d'une conviction que quinze années de propagande, bien qu'entremêlée de quelque déception, n'ont point ébranlée.

C'est qu'à mon sens, L'émigration est l'Odyssée du genre humain, cet immortel voyageur qui, retrem pant ses forces dans l'incessant renouvellement des générations, promène autour du globe, durant la succession des âges, sa curiosité ; ses besoins, son ambition, ses convoitises, ses espérances, reliant par la chaîne des souvenirs et des intérêts, à travers une longue suite d'étapes, le berceau où il naquit au tombeau où il reposera. Par l'émigration, l'humanité explore toutes les parties inconnues de la terre, et sonde les mystères des régions les plus lointaines ; par la colonisation, qui en est le complément, elle y implante des familles, vigoureux rejetons des vieilles souches. Là, des mains industrieuses, pleines d'ardeur, combinant l'expérience du passé avec la recherche de l'inconnu, extraient du sol des produits nouveaux que le commerce enlève, transporte par mer, distribue sur les continents, établissant entre les nations et les races, les climats et les territoires, la solidarité des échanges. Ainsi se développe le fonds commun de l'activité humaine, et se grossit le capital des sociétés, par des travaux qui disposent les âmes à préférer une pacifique émulation aux luttes belliqueuses.

De nos jours l'Angleterre montre au monde, trop distrait par les agitations quotidiennes de la politique, la valeur de l'émigration. Depuis le commencement de ce siècle, cinq millions de ses enfants ont quitté ses rivages pour se disperser sur tous des chemins, sous tous les cieux. Ils ne se sont pas conduits en enfants prodiges perdus pour eux-mêmes et pour la mère-patrie. Les uns ont fondé, ont peuplé des colonies britanniques, accroissement de territoire et de puissance, de prestige et d'honneur pour la métropole. Les autres, en pénétrant dans les États étrangers, ont racheté la perte de leur nationalité par une diffusion au sein de la patrie adoptive des idées, des mœurs et de la langue de la patrie native, source pour cette dernière ; d'influence et de commerce, de popularité et de bénéfices. Cette séparation a-t-elle appauvri le sang et diminué le nombre des habitants du Royaume-Uni? On sait, au contraire, que la population y double tous les cinquante ans, en une plus courte période que chez aucune nation d'Europe. Le recensement de 1861 a constaté près de 30 millions d'habitants. D'année en année, l'Angleterre se rapproche à cet égard du niveau de la nation française qu'elle dépassera au second ou troisième dénombrement à venir. En même temps elle aura répandu sur le globe un nouveau million de ses fils, qui assureront à la race anglo-saxonne une prépondérance universelle. C'est qu'une nation peut émigrer sans décroître.

De son côté, la France aura péniblement atteint le chiffre de quarante millions d'habitants, et envoyé au loin quelques milliers de familles isolées et noyées dans les masses germaniques et anglaises. Son rang proportionnel de grandeur numérique entre les nations aura baissé.

Que d'autres dénoncent, comme une coupable imprévoyance, cette énergique multiplication du peuple anglais, et félicitent la France d'être préservée de ce malheur par la demi-stérilité des mariages ; pour moi, fidèle à l'antique morale et à l'antique patriotisme qui célébraient dans une nombreuse postérité la bénédiction de Dieu, je signale dans cet épuisement de sève vitale un symptôme de maladie et de déclin. Je vois le peuple qui émigré redoubler d'efforts pour remplir les vides, redoubler de vertus, d'épargnes et de travail pour préparer les départs et les nouveaux établissements. Chez, le peuple qui n'émigré pas, je vois la richesse se dépenser en superfluités; d'un vain luxe ; la jeunesse oisive, sans horizons et sans haute ambition, se consumer en frivoles plaisirs et en mesquins calculs ; les familles s'effrayer d'une fécondité qui leur imposerait des habitudes modestes et laborieuses. Comme les eaux stagnantes, les populations stagnantes se corrompent. Ému de ce spectacle, je redouterais pour la race sédentaire un prochain abaissement, si cette inégalité de ressort révélait un 'arrêt de la Providence au lieu d'une faute des hommes.

Il est de mode aujourd'hui de rejeter la torpeur casanière des populations françaises sur le génie de la race et de la nation, que l'on déclare antipathique aux déplacements. L'histoire dément cette trop indulgente explication. Et quels peuples, plus que les Gaulois et les Francs, nos aïeux, ont rempli le monde du bruit de leurs aventures? Quels prêtres et quels rois entraînent l'Europe aux croisades? Quels navires sillonnèrent les premiers les mers de l'Afrique, occidentale et les fleuves de l'Amérique du Nord? De quelles rives partirent les barons normands qui conquièrent l'Angleterre, ancêtres de l'aristocratie qui aujourd'hui la gouverne? Et les Irlandais, les Écossais, les habitants du pays de Galles, qui sont la meilleure partie de l'émigration britannique, appartiennent-ils à la race anglaise ou à la race celtique? L'île Maurice et le Canada, les deux plus prospères colonies de la Grande-Bretagne, ne sont-ce pas des colonies françaises d'origine et peuplées en majorité de Français? En gratifiant les peuples du Nord du génie colonisateur aux dépens des peuples du Midi, on oublie que l'Asie Mineure, l'Égypte, la Grèce et Rome couvrirent les bords de la Méditerranée de colonies qui sont devenues les pépinières d'une moitié des peuples modernes.

Cessons donc d'incriminer notre vaillante race, et nos traditions nationales, et nos climats tempérés, et ouvrons les yeux sur les véritables causes de notre langueur actuelle en fait de rayonnement extérieur. Alors nous accuserons la centralisation métropolitaine, qui, depuis deux siècles, refuse aux colonies les libertés personnelles, municipales et administratives, puissante amorce pour les émigrants ; nous accuserons la politique continentale, qui a tant guerroyé en Europe pour, remanier les frontières des États, alors que la politique maritime et coloniale eût donné à la France des empires non contestés; nous accuserons le Code civil, ou du moins la jurisprudence, qui, en confondant le droit sacré des enfants à l'héritage paternel avec le droit au morcellement indéfini du sol, détourne les cadets de la mission, qu'autrefois ils acceptaient comme leur destinée, d'aller fonder au loin des familles, essaims envolés d'une, ruche trop pleine ; nous accuserons nos années, de cinq cent mille hommes qui retiennent l'élite de la jeunesse française dans les garnisons à l'âge où elle devrait courir le monde en travaillant ; nous accuserons enfin l'édilité des grandes villes et les jeux de la Bourse, qui disputent les populations et les capitaux à la noble, mais plus sévère spéculation des colonies agricoles et commerciales.

La France, pour rentrer dans sa voie historique et y accomplir sa destinée, doit d'abord perdre ses préjugés sur l'émigration : où l'opinion publique voit un affaiblissement, il faut lui montrer la meilleure marque de la virilité. Je serais heureux si mon livre contribuait un peu à ce redressement, en présentant sous son vrai jour ce grand phénomène social : une épreuve des corps et des âmes, dure sans doute dans ses premières phases, mais saine et fortifiante ; une plantation profitable même aux branches dont les fruits mûrs se détachent pour devenir ailleurs des semences fécondes. L'émigration suivie de colonisation est le déversoir des populations surabondantes, la mission des caractères entreprenants, le refuge des situations déclassées, l'asile des vaincus et des opprimés, une leçon aux mauvais gouvernements, un remède aux misères des pauvres comme à l'ennui et à l'oisiveté des riches, le fondement de la puissance maritime des États, un instrument des échanges internationaux, le germe des cités, des

nations et des royaumes. Des émigrants qui, d'un continent à l'autre, transportent le flambeau de la civilisation, la science doit dire, comme Lucrèce des coureurs se passant de main en main des torches enflammées :

Et vitæ lampada tradunt.

Apprécions les services que rendent ces intrépides messagers de travail et de paix, et que chaque peuple, que chaque génération, sentent la noble ambition d'enrôler, dans l'armée industrielle de l'humanité, des légions d'éclaireurs, de pionniers et de soldats.

La grandeur durable de la France est à ce prix.

Le 1er novembre 1862.

La Prusse.

Les souverains de la Prusse au dernier siècle, impatients d'élever leurs États au rang de grande puissance, favorisèrent l'immigration et sévirent contre l'émigration avec une ardeur égale.

Dans le cours de son règne, Frédéric-Guillaume 1er, consacra, estime-t-on, 5 millions de thalers à l'établissement de colonies intérieures. Il installa 20,000 familles en Prusse. En même temps il défendit, sous peine de mort, l'émigration de tout paysan prononça le même châtiment contre les complices, et offrit une récompense de 200 thalers pour l'arrestation d'un émigré. Héritant de ces monstrueuses violences, Frédéric II s'attacha surtout à retenir dans le pays les étrangers qui s'y rendaient périodiquement ; dans les environs de Magdebourg, les moissonneurs du Vogtland et dans les faubourgs de Berlin, les maçons du même pays. On dit qu'il fixa 42,000 familles pour la plupart étrangères dans 539 villages, mais sur ce nombre, beaucoup cédaient plutôt à l'attrait des faveurs royales qu'au désir sérieux de s'élever et s'enrichir par le travail. Il défendit d'émigrer aux gens de bonne conduite, aux bons ouvriers, à ceux qui ne manquaient pas de ressources.

De nos jours, ce mouvement d'entrées et de sorties se développe en Prusse, suivant des proportions résumées par les chiffres suivants :

	Période septennale.	Moyenne annuelle.
1844-45	7,108	8,449
1845-46	14,577	
1846-47	12,788	
1847-48	6,217	
1848-49	6,872	
1849-50	5,345	
1850-51	6,336	
} 59,143		
1851-52	18,722	19,449
1852-53	15,641	
1853-54	30,344	
1855	14,776	
1856	18,699	
1857	23,972	
1858	13,995	
} 136,149		

A ces chiffres il faudrait ajouter l'émigration clandestine pour laquelle on n'a que des aperçus hasardés, mais qui paraît être tellement considérable d'après le rapport des naissances aux décès, que les statisticiens portent à 157,000 les départs de 1849, 50 et 51, que les autorisations n'élèveraient pas à 38,000. En 1858, on a calculé que l'émigration secrète atteint un quart de l'émigration avouée.

Ce mouvement s'opère d'une manière très-inégale dans les diverses provinces, mais à un degré quelconque, dans toutes. C'est dans les provinces rhénanes, ainsi qu'en Poméranie et en Silésie, que le mouvement est le plus prononcé. Dans celle dernière, l'évêque de Breslau a engagé tout son clergé à empêcher de son mieux l'émigration des catholiques ; mais en même temps, un prêtre catholique avait fondé une colonie au Texas.

Les causes de cette expatriation sont multiples : misère, mécontentement politique, esprit de secte, ambition raisonnée, tout y contribue. Le patriotisme s'y joint pour le duché de Posen, que la monarchie prussienne ne s'est pas encore assimilé au bout d'un siècle. La densité de la population, excessive en certaines provinces, comme les bords du Rhin et la Silésie, ne dépasse pas 63 habitants par kilomètre carré pour l'ensemble de l'État (17,739,913 habitants sur 280,194kilomètres) : l'équilibre s'établirait donc naturellement de l'une à l'autre, s'il n'y avait pas un esprit général d'émigration, indépendant des causes locales.

Cet esprit dérive des causes générales qui pèsent sur la Prusse entière ou du moins sur des régions entières : insuffisance des libertés civiles, politiques, religieuses (ces dernières manquent surtout aux protestants séparatistes et aux Israélites), le morcellement excessif de la propriété dans les provinces rhénanes et la constitution aristocratique du sol dans les provinces orientales, les entraves du régime industriel, le fardeau du service militaire qui est à la fois une charge personnelle et un obstacle réel sinon légal au mariage des jeunes gens, etc..

Les Prussiens, après avoir longtemps porté leurs vues sur les États-Unis seuls, se dispersent maintenant de toutes parts : au Brésil, dans l'Amérique centrale, en Australie, en Russie, au Cap de Bonne-Espérance. Ils composent en Algérie la majorité des villages de la Stidia et de Sainte-Léonie dans la province d'Oran, et sont mêlés à leurs compatriotes allemands dans plusieurs autres.

La France.

De l'Allemagne nous rentrons en France : ici l'émigration, en proportion quelque peu forte, date, du XVII^e siècle. Elle, fonda et peupla nos colonies du Canada et de la Louisiane, celles des Antilles et de la mer des Indes, tant par les chefs qui portèrent en ces pays lointains le drapeau français que par les engagés qui les cultivèrent. La révocation de l'Édit de Nantes provoqua une émigration religieuse et la révolution française une émigration politique, qui dispersèrent, l'une et l'autre, les enfants de la patrie à travers le monde, avec cette différence que les émigrés de la révolution rentrèrent au bout de quelques années, tandis que les émigrés de la religion condamnés à un exil irrévocable, au nombre de 3 à 400,000, devinrent à l'étranger les souches de familles dont un grand nombre subsistent encore, enrichies par le travail de l'industrie ou éminentes par les fonctions publiques et les titres scientifiques ou littéraires.

Après les événements de 1815, des hommes qui se considéraient comme vaincus et proscrits avec l'empire, pensèrent à créer, en Amérique, une colonie de refuge et de liberté. Ils choisirent la Louisiane d'abord-, puis le Texas où ils fondèrent, sous la conduite des généraux Lallemand et Rigaud, l'établissement du Champ d'Asile, qui, réunit dans son enceinte fortifiée 300 émigrés français ou étrangers ayant servi dans l'armée française. L'installation, était achevée dans l'été de 1818, et l'on se disposait aux travaux de défrichement et de culture, l'on s'était assuré

l'amitié des sauvages voisins, lorsqu'un parti d'Espagnols vint sommer les colons d'évacuer le territoire. Ceux-ci ne se croyant pas en état de résister, et ne daignant pas négocier, abandonnèrent leurs campements et se retirèrent dans l'île de Galveston à portée du littoral. Une tempête vint aggraver leur malheur en détruisant, sous leurs yeux, plusieurs navires qui renfermaient leurs vivres. La pêche et la chasse ne purent écarter longtemps le danger imminent de la famine. Leurs ressources pécuniaires, qu'avait accrues une souscription ouverte en France, s'épuisait avec une inquiétante rapidité, au mois d'octobre 1818 ils durent se résigner à abandonner un pays où le malheur les avait frappés, mais dont ils avaient, les premiers peut-être entre les émigrants européens, pressenti les futures destinées. Quelques colons restèrent en Amérique, en Louisiane ; le plus grand nombre rentra en France, et y recueillit des témoignages de sympathie pour son courage supérieur à sa prévoyance.

A la même époque, une entreprise qu'inspiraient des sentiments moins honorables, entraîna par de fallacieuses promesses, dans les parages du cap Vert, une centaine d'émigrants français, qui périrent, à terre ou en mer, à Gorée ou à Dakar, victimes d'un climat que la spéculation n'avait songé à vaincre par aucune prévoyance.

Ces échecs détournèrent les esprits de toute nouvelle tentative d'émigration lointaine jusqu'en 1829, où se forma à Paris, sous la présidence de MM. Laisné de Villelevêque, questeur de la chambre des députés, et avec le concours de MM. Baradère et Giordan, un projet de colonisation au Mexique, dans l'isthme de Tehuantepec, au lieu de Goazacoalcos. Par un décret du 3 juillet 1828, le général Santa-Auna, convaincu des avantages et de l'utilité qui doivent résulter pour l'État et pour la fédération, de la population et de la culture d'un aussi intéressant pays par des familles laborieuses, amenées du dit royaume (de France) dans le dit isthme, défrayées, pourvues, fournies, soutenues et entretenues conformément aux dispositions de la dite loi, leur accorda et concéda .300 lieues carrées de terrain..., bien entendu que ces terrains leur sont accordés et concédés sous la condition expresse et formelle que les entrepreneurs s'engageront à remplir la promesse qu'ils font, d'établir et d'encourager la culture de la vigne, de l'olivier, de la soie et des autres produits qu'ils indiquent dans leur demande, et d'y amener à leurs frais... 500 familles au moins de deux nations différentes, toutes d'une complexion robuste, de bonne vie et mœurs, et laborieuses, dans le terme et délai de trois ans... » En exécution des engagements ci-dessus, la Société expédia, du mois de novembre 1829 à juin 1830, trois navires qui partirent du Havre, emportant 328 émigrants à la destination de Goazacoalcos. L'année 1831 n'était pas expirée, que la colonie était en pleine dissolution, et les colons se sauvaient, maudissant les hommes dont les promesses les avaient attirés dans ces déserts où rien n'avait été préparé pour les recevoir, où la réalité donnait de terribles démentis aux mirages des prospectus... Les promoteurs de l'entreprise récriminèrent à leur tour, contre les colons. Quoiqu'il en fût, l'œuvre avait avorté, et quelques années après, M. Giordan essayait vainement de la ranimer.

En ce temps la prise d'Alger, prélude imprévu de la révolution de juillet, venait donner une autre- direction aux esprits en quête d'inconnu. L'Algérie s'offrait à tous les mécontentements et à toutes les espérances, comme une terre d'émigration et de colonisation. La population française s'y porta, tantôt spontanément, tantôt sur les invitations du pouvoir, non par foules précipitées, mais par une lente infiltration qui a successivement amené l'élément français dans l'Afrique septentrionale à un chiffre de 120,000 habitants.

On courant opposé conduit un assez grand nombre de Français sur les rives de la Plata; les mines d'or de la Californie en ont attiré quelques milliers ; des individus isolés ou en groupes épars, se dispersent dans tous les pays du monde, pour y prendre ou conquérir des rangs élevés dans l'armée, l'enseignement, les arts, le sacerdoce, les travaux publics, le commerce, l'éducation privée, etc. Ils forment dans la plupart des pays étrangers de petites colonies qui se distinguent par la langue, l'esprit et le caractère, sans que tous ces départs constituent une émigration de quelque importance. La plupart d'ailleurs de ces éloignés volontaires conservent l'esprit de retour : beaucoup reviennent en effet; et enfin ceux qui manquent définitivement sont remplacés, en nombre supérieur peut-être, par les étrangers qui prennent racine en France, après y avoir été attirés par les affaires ou les plaisirs. En résumé, le phénomène de l'émigration présente, en France, un intérêt plutôt scientifique que politique ou social, comme le prouvent les documents précis, en petit nombre, qui ont été publiés sur ce sujet.

Le nombre des personnes auxquelles il a été délivré des passeports avec projet d'établissement au dehors, et que l'on peut en conséquence considérer comme émigrants, a été :

En 1853 de	9,694	dont pour l'Algérie.	4,437
1854	18,079	—	7,684
1855	19,957	—	9,802 (alias, 4,745)
1856	17,997	—	8,564
1857	18,800	—	7,992
1858	13,813	—	4,809

Les dix départements qui ont fourni le plus grand nombre d'émigrants ont été :

	En 1857.		En 1858.
1. Basses-Pyrénées	1,937	1. Haut-Rhin.	1,203
2. Seine.	1,863	2. Bouches-du-Rhône.	1,164
3. Bouches-du-Rhône.	1,458	3. Seine	1,121
4. Hautes-Pyrénées	1,287	4. Basses-Pyrénées	1,103
5. Haut-Rhin.	1,107	5. Gironde	576
6. Pyrénées-Orientales	915	6. Hautes-Pyrénées.	567
7. Haute-Garonne.	936	7. Bas-Rhin.	466
8. Bas-Rhin	879	8. Haute-Garonne.	450
9. Gironde.	694	9. Aude	443
10. Aude.	488	10. Pyrénées-Orientales.	422

Viennent ensuite le Doubs, la Haute-Saône, l'Hérault, le Gers, la Drôme, les Côtes-du Nord, le Gard, les Vosges, la Meurthe, etc.

Le classement diffère suivant que l'on considère les départs pour l'Algérie ou les départs pour l'étranger.

Voici les dix départements qui ont fourni, en 1858, le plus d'émigrants: 1° pour l'étranger; 2° pour l'Algérie.

Étranger.		Algérie.	
Haut-Rhin.	1,139	Bouches-du-Rhône	587
Basses-Pyrénées.	1,050	Seine	520
Bouches-du-Rhône	627	Aude	443
Seine	601	Pyrénées-Orientales.	235
Gironde	576	Haute-Garonne	207
Bas-Rhin.	466	Vaucluse	188
Doubs.	400	Hautes-Pyrénées.	180
Hautes-Pyrénées.	387	Haute-Saône	162
Haute-Garonne	243	Basses-Pyrénées.	153
Côtes-du-Nord	218	Ariège.	148
Cantal.	191	Tarn	126

L'examen de ces tableaux constate que, en écartant le département de la Seine, rendez-vous commun de tous les éléments mobiles de France, l'émigration française se développe dans trois foyers principaux, l'Alsace, le pays basque, le littoral de la Méditerranée.

L'émigration alsacienne a son centre dans le Haut-Rhin, d'où elle rayonne tout autour d'elle dans le Bas-Rhin, le Doubs, la Haute-Saône, et se fait même sentir dans la Lorraine allemande. Elle se rend aux États-Unis. .

L'émigration basque a son centre dans les Basses Pyrénées, d'où elle s'étend dans les Hautes-Pyrénées et le Gers; à la même impulsion se rattache celle de la Gironde, quoique séparée par les Landes, parce que Bordeaux est un des ports d'embarquement du sud-ouest de la France pour la Plata, destination commune de tous les partants.

L'émigration méditerranéenne a son centre ou plutôt son point d'attache à Marseille, et recrute dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales, plus encore que dans l'Hérault, le Gard et le Var : elle se dirige sur l'Algérie.

Placée sur la ligne de partage entre le bassin de l'Océan et celui de la Méditerranée, la Haute-Garonne envoie des deux côtés.

Hors de ces zones; les déplacements intérieurs se bornent à quelques nombres peu élevés, témoignages d'inspirations isolées et individuelles, plutôt que d'influences générales et collectives ; et ces déplacements se limitent d'ordinaire à des mouvements des campagnes vers les villes, des départements vers Paris, qui constituent les émigrations intérieures.

Comme le régime politique et économique de la France est le même dans tout l'empire, ces variations d'un département à l'autre ne peuvent s'expliquer que par des causes locales, toutes très-manifestes. En Alsace, le principe d'émigration n'est autre que l'esprit allemand, caractéristique de la race tout entière qui la porte, par un instinct, inexplicable pour qui ne reconnaît pas les vocations naturelles, à visiter, peupler et cultiver le monde. On peut dire-seulement que l'esprit d'indépendance personnelle, qui lui est propre, souffre plus vivement que d'autres de la centralisation excessive qui absorbe la famille et la commune dans l'État, et que ses mœurs patriarcales, qui l'invitent à s'entourer d'un cortège de nombreux enfants¹ ont besoin de plus d'espace que n'en peuvent accorder aux nombreuses familles les sociétés qui approchent de leur maximum de population.

¹ *Les deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin se distinguent entre tous par la fécondité, des mariages. Tandis qu'en France la moyenne générale des enfants par famille n'est que de 3,52; elle est de 4 et 5 à Colmar et Schélestadt. Aussi tandis que de 1836 à 1846 l'augmentation de la population par l'excédant des naissances sur les décès est en moyenne de 2 à 4 1/2 pour 100 par département; elle "est dans le Haut et le Bas-Rhin de 9 et 10 pour 100.*

Le même sentiment patriarcal remplit l'âme des Basques, et il s'y fortifie d'un goût très-prononcé d'aventures, ou plutôt de hardies entreprises que le voisinage de la mer éveilla de tout temps dans les populations riveraines du golfe de Gascogne.

Quant à l'émigration méditerranéenne, elle s'explique par l'Algérie, qui la sollicite, et dont le recrutement gagne de proche en proche, à l'ouest, l'Ariège et le Tarn; au nord, le Vaucluse et la Drôme ; plus au loin, par une raison locale qui sera tout à l'heure expliquée, la Haute-Saône.

A part ces- mouvements d'un cadre et d'une intensité peu étendus, l'expatriation n'est, en France, qu'une exception dont la rareté étonne au milieu de l'entraînement de notre temps vers les pays lointains. On l'a souvent expliqué par l'attachement des Français au sol natal, leur goût de stabilité, leurs habitudes un peu casanières : explication fort contestable, en se rappelant que les Gaulois étaient renommés, au Contraire, par leur humeur vagabonde, qui les conduisit partent: en Italie-, en Grèce, en Asie et en Afrique. Les Francs, une tribu de nomades germaniques, ne durent pas mêler au sang gaulois le lest de l'immobilité ; aussi l'histoire moderne montre-t-elle dans les Français les dignes fils des Gaulois, greffés de Francs. Quel peuple fut emporté avec plus, d'élan vers les croisades, ces migrations belliqueuses autant que religieuses du moyen âge ? Et si depuis la renaissance ils s'attardent un peu dans la carrière des découvertes et de la colonisation, retenus qu'ils sont par les guerres civiles, dès que la monarchie victorieuse rend le calme à la nation, les Français se précipitent vers l'Amérique découverte par Colomb, et dans l'Orient, ouvert de nouveau par Gama et Albuquerque. Cartier, Champlain, La Salle, d'Enambuc, Flacourt, : plus tard Labourdonnais et Dupleix, personnifient avec éclat le génie colonisateur de la race française ; elle proteste au surplus par l'éclat de ses

expéditions maritimes et de ses missions catholiques contre Cette réputation d'immutabilité sur le sol natal, qui est le triste privilège des animaux inférieurs et des végétaux. Il fut un temps où les colonies françaises ne le cédaient à aucune autre en nombre, en étendue, en importance, en prospérité, attestant, par leur seule existence, que le patriotisme français se plaît aussi bien aux entreprises lointaines et difficiles de la marine et de la colonisation qu'aux succès de la guerre sur le continent.

Il faut donc chercher ailleurs que dans l'essence du caractère national ce déclin de l'esprit d'expansion qui se remarque dans le peuple français. Il provient surtout de la révolution et de l'empire qui, par l'aliénation des biens nationaux et par le Code civil, ont ouvert à tout le monde l'accès de la propriété territoriale. Tous les déshérités de l'ancien régime, cadets et pauvres, se sont pris d'amour pour la terre dont ils acquéraient une part, et s'y sont attachés avec la passion du propriétaire. C'est surtout le Code civil, qui, en attribuant à tout héritier un droit à la propriété du sol, au lieu d'un droit personnel à l'héritage, qui suffisait à la justice, est venu amortir l'esprit d'émigration et de colonisation. Jusqu'à présent on peut prétendre que la France n'a recueilli que les bienfaits d'une telle politique, par l'élan admirable de toutes les forces vives du pays. A l'intérieur cependant le moment approche, s'il n'est déjà venu, où la nation qui s'absorberait tout entière dans l'administration et la culture de son territoire, tandis que les autres, et surtout sa rivale la plus redoutée, prennent possession du globe par les essaims de leurs peuples, se trouverait un jour dans une humiliante et dangereuse infériorité.

Là, suivant nous, est la vraie cause de l'absence d'émigration : elle se renforce du régime d'une centralisation excessive qui, embrassant tout et l'étreignant mal, étouffe en germe les entreprises fondées, comme la colonisation, sur l'essor des forces personnelles. Nous reléguons au second plan, sans les exclure tout à fait, d'autres raisons : la douceur du climat (il en est d'aussi doux en Allemagne) ; — les libertés civiques (elles sont plus grandes en Angleterre et en Suisse) ; — l'aménité des mœurs (on pourrait dire la mollesse : mais les Français du XVII^e et du XVIII^e siècle brillaient plus encore de ce côté) ; — le travail partout abondant et bien payé (les tableaux de l'assistance publique ne ratifient pas ces consolantes illusions). La meilleure excuse se tire de la densité de population (67 habitants par kilomètre carré), qui n'est pas, en disproportion avec les forces productives de la France, et ne fait pas sentir encore l'aiguillon du paupérisme ; mais nous approchons de la limite, et il sera prudent de ne pas l'atteindre.

Malgré des proportions aussi modestes, l'émigration a soulevé, depuis plusieurs années, de vives plaintes de la part du conseil général des Basses-Pyrénées, au sein des pays basques, l'un des trois foyers de recrutement que nous avons constatés.

Autrefois, dit un écrivain qui a consacré une étude spéciale à ce sujet ¹ quelques jeunes gens, séduits par l'esprit d'aventure qui a toujours distingué le caractère des Béarnais et surtout des Basques, ou poussés par le désir de se dérober à l'obligation du service militaire, allaient chaque année chercher fortune en Espagne, au Brésil ou au Mexique ; mais le nombre des émigrants était assez restreint ² pour que leur départ ne laissât pas un vide bien sensible dans la population. Il y a vingt-cinq ans, en même temps que se développait le courant qui entraîne les habitants ; des campagnes vers les grandes villes, un mouvement d'expatriation en masse vers la colonie de Montevideo commença à se manifester dans les arrondissements de Mauléon et de Bayonne, par l'action d'une maison anglaise, connue sous le nom de Lafone et Wilson établie à Montevideo, qui avait fondé une colonie dans la république de l'Uruguay. Les départs commencèrent en 1832 ; peu nombreux au début, ils se multiplièrent rapidement, malgré tous les efforts des autorités locales. En 1840, 1,575 individus prenaient des passeports pour Montevideo ; en 1841, c'étaient 2,827, sans compter les départs pour l'Espagne où se rendaient clandestinement, en vue de s'embarquer au port du Passage, les jeunes gens qui voulaient échapper au service militaire. En 1844 et 1845 l'Algérie fit concurrence à la Plata, mais non pour longtemps.

¹ O'Quin, *Études sur le décroissement de la population dans le département des Basses-Pyrénées*, Pau, 1857.

² Ce nombre était plus considérable que ne le dit l'auteur. Dès le XVI^e siècle, au témoignage de Bodin, près de 20,000 Français se rendaient annuellement en Espagne. Le plus grand nombre devait appartenir à la région citral-pyrénéenne.

Le courant reprit sa voie dès les années suivantes et l'a toujours conservée, variant dans ses fluctuations annuelles entre 3 et 6,000.

Préfets et conseils généraux se sont vainement mis à la traverse, et ont signalé aux ministres avec une éloquence infatigable, ce qu'ils appelaient la plaie de l'émigration : tous les ministres ont eu le courage de répondre, qu'ils n'y pouvaient rien, les Français étant libres d'aller où bon leur semble. Seulement des mesures de police ont été prescrites pour assurer toutes garanties aux émigrants contre les excitations frauduleuses; pour veiller à ce que nul débiteur du service militaire n'y échappât. C'était aux propriétaires du pays à faire le reste en multipliant les travaux à des prix assez élevés pour contrebalancer la tentation d'aller chercher ailleurs une meilleure fortune, et pour attirer des départements voisins une main-d'œuvre nouvelle en remplacement de celle qui fuyait.

Au sein du conseil général de la Haute-Saône, l'émigration algérienne a été aussi accusée d'enlever au département les bras qui lui étaient nécessaires. Ce conseil oubliait que, quelques années auparavant le préfet de ce même département ¹ avait favorisé de tous ses efforts le départ pour l'Algérie des familles franc-comtoises, qui languissaient dans la misère. Ces familles ayant prospéré ² il était bien naturel que leur nombre grossît.

D'après leur destination, les émigrants français se répartissaient ainsi dans les années 1857 et 1858.

	1857.	1858.		1857.	1858.
Algérie. . . .	7,992	4,809	Espagne. . . .	1,167	1,558
États-Unis. . .	3,602	2,156	Suisse.	324	720
Amérique du Sud.	3,275	2,510	Autres pays. . .	2,449	2,060

Les émigrants pour l'Algérie partent de Marseille : la plupart reçoivent des secours de route jusqu'au port d'embarquement et le passage gratuit. Ces dépenses sont supportées par le budget de l'Algérie, annexé au budget de la guerre.

¹. *M. Dieu.*

². *Notes sur .Les colonies franc-comtoises de Vesoul-Bénian et Ain-Sultan.*

Les émigrants pour les États –Unis s'embarquent généralement au Havre; une partie de ceux qui se rendent à la Nouvelle-Orléans s'embarque à Bordeaux.

C'est de Bordeaux et de Bayonne que partent les émigrants du midi de la France qui vont dans les États du Rio de la Plata.

En s'embarquant au Havre pour les États-Unis ¹ les Alsaciens y rencontrent leurs frères d'origine, les Allemands venus des États limitrophes ou voisins de la frontière française, Bade, Wurtemberg, Hesse, Luxembourg, Bavière et Prusse rhénanes, et en même temps les Suisses tant allemands que français. La traversée se fait tantôt sur les navires américains qui sont venus chargés de coton, tantôt sur des navires français qui ont à faire des chargements en

Amérique. Dans les deux cas, ce genre de transport, en supportant la moitié du fret, réduit en proportion la dépense à faire pour les importations ² de marchandises.

Contrairement à un préjugé fort répandu aujourd'hui, les émigrants français sont admirablement appropriés aux exigences de la colonisation, et en supportent à merveille les épreuves. Les Basques, grands, sveltes, forts et adroits, sobres, durs à la fatigue, soit qu'ils se livrent à la culture, soit qu'ils pratiquent des métiers, sont le type des meilleurs colons. Les Gascons, moins bien doués peut-être pour la résistance au travail, y suppléent par une industrieuse habileté. Les montagnards de l'Ariège et du Tarn, les laboureurs des plaines de la Haute-Garonne, les vigneron du midi depuis Perpignan jusqu'à Draguignan, les cultivateurs d'oliviers, de mûriers, de garance, dans la Drôme et le Vaucluse, supportent la comparaison avec les travailleurs de tout pays ³. Les Alsaciens participent à toutes ces

vertus, et suppléent à ce qui leur manque par cette application sérieuse et patiente que rien ne lasse, et que relèvent un sens moral, une estime du travail, un amour de la famille qui, en devenant français, n'ont rien perdu de leur cachet germanique.

¹ *Les embarquements au Havre ont été en 1857 de 34,223*

—	—	1858	18,370
—	—	1859	15,392

² *Note sur les transports effectués par les ports d'émigration. — En 1855, 122 navires transportèrent des émigrants.*

³ *Voir, ce que dit de ces derniers M. de Gasparin dans son Cours d'agriculture.*

De quelque province qu'ils soient originaires, les émigrants français se montrent intelligents, ardents, féconds en ressources, d'une gaîté et d'un entrain que n'abat aucune mésaventure. Plus qu'aucun autre peuple ils possèdent l'esprit et le sentiment de la sociabilité qui les rend d'un facile accommodement avec toutes les races, toutes les mœurs et toutes les couleurs. Aussi se firent-ils dans le nouveau monde des amis et des alliés parmi les sauvages dont ils épousaient volontiers les filles, et en Algérie ils s'accordent fort bien avec les Arabes et les Kabyles. Nulle nation n'a résolu avec le même bonheur le problème de cette entente cordiale de la sauvagerie et de la barbarie avec la civilisation.

La mobilité ou l'inconstance, que nous reprochent nos rivaux du dehors, se trouve en effet dans un assez grand nombre d'émigrants qui appartiennent à la bourgeoisie, et se lancent dans les chances de l'expatriation un peu à la légère : êtres déclassés qui cherchent leur place, et, ne la trouvant pas, courent de pays en pays et d'affaire en affaire. Dans le gros de l'émigration ils sont des exceptions, mais des exceptions peut-être plus nombreuses qu'en d'autres peuples, parce, que notre système d'éducation universitaire multiplie plus qu'ailleurs les individus qui prennent en dédain la ferme ou l'atelier de leur père, sans devenir propres à des fonctions d'ordre supérieur.

L'aptitude des émigrants français à la colonisation est souvent méconnue, elle est même annulée, parce que l'on s'obstine, par un patriotisme malavisé, à les maintenir groupés ensemble dans une étroite union. Il est difficile qu'ils se plaisent dans une fraternité d'existence qui, pour leur sociabilité cosmopolite, paraît être l'isolement et les livre à des rivalités destructives de toute harmonie. Les Français ne déploient leurs précieuses facultés que lorsqu'ils sont mêlés à d'autres coopérateurs, surtout s'ils peuvent acquérir sur eux un certain ascendant. Dans une association pour le travail de la colonisation, ils prennent volontiers le rôle d'officiers, et ce n'est pas un signe d'infériorité, pas même un malheur quand il se trouve un nombre suffisant de pionniers de toute autre nation se contentant du rôle plus modeste de sous-officiers et de soldats.

Les Français n'ont pourtant pas eu toujours à se louer de leurs émigrations : les désastres du Mississipi et de la Louisiane ont retenti au loin ; la perte de nos plus importantes colonies est une blessure non encore guérie, malgré la possession de l'Algérie, si difficile, paraît-il, à mettre en valeur. Tous ces malheurs et toutes ces difficultés se résument en un mot : l'absorption de l'individu par l'État. Quand l'État a été prévoyant, rare phénomène ! les colonies ont prospéré ; quand il les a livrées à des administrateurs incapables, indignes ou insoucians, elles ont dépéri et succombé sous les coups ennemis. Même avec une sollicitude loyale et vigilante, dès que l'État prétend devenir le pivot de la colonisation il amoindrit les forces individuelles, et la meilleure part des qualités propres à l'émigrant français, qui est l'esprit d'initiative, d'élan et d'aventure, s'évanouit. Le colon échoue, non par insuffisance des facultés nécessaires, mais parce que ces facultés ont été étouffées par trop de tutèle.

Les Français ont pourtant des défauts qui ajoutent pour eux aux difficultés naturelles de toute colonisation. Ils sont vains et par là blessent les susceptibilités étrangères presque autant que le fait la morgue britannique. La vie de famille n'a pas pour eux ce charme exclusif qui, dans les solitudes, doit remplacer toutes les joies de la société. Il leur manque aussi le sentiment religieux qui élève et ennoblit tous les autres. Ils dépensent en phrases une part précieuse de leurs forces. Nous parlons des Français nos contemporains, tels que les a faits un demi-siècle de

révolution; mais si nous allons au Canada et en Acadie observer des colons d'origine française, qui sont encore les enfants du XVII^e siècle, nous retrouverons en eux toutes les qualités et les vertus dont nous regrettons l'absence en notre époque.

Au nombre de ces vertus, qui survivent encore, brille la fidélité de cœur à la patrie qui les a délaissés et presque oubliés ; ils y puisent l'énergie nécessaire pour se maintenir en corps vivant de nation, réfractaire à toutes les attaques ouvertes ou déguisées de la domination anglo-saxonne. Peut-être lui doivent-ils cette fécondité prodigieuse qui leur permet de tenir tête au débordement de l'émigration britannique, en faisant de la procréation d'une nombreuse postérité un acte de patriotisme.

Un sentiment de même ordre ramène au pays natal un grand nombre d'émigrants français, surtout ceux des départements pyrénéens. Ils sont partis avec l'ambition de faire fortune, et reviennent, en effet, avec leur petit trésor grossi par une sévère épargne, objet d'émulation pour leurs imitateurs, compensation surabondante du capital emporté au départ. Ce retour est plus facile aux artisans qu'aux cultivateurs, et c'est pourquoi il est plus fréquent dans les populations basques qui envoient à Montevideo en majorité, des ouvriers d'art, tandis que les Alsaciens et les riverains de la Méditerranée sont des cultivateurs que la propriété rurale attache pour toujours à leur patrie adoptive.

L'administration française respecte la liberté des uns et des autres, à l'égal de l'Angleterre, sauf pour le service militaire. Les lois et règlements sur cette matière ont été loyalement inspirés par l'intérêt réel des émigrants, peut-être même avec quelque exagération.

L'ALGÉRIE

Après les États-Unis et les colonies anglaises, c'est, la colonie française de l'Algérie qui attire le plus d'émigrants. Malgré l'immense appareil centralisé dans l'administration, malgré d'énormes volumes in-4°, nous sommes, à l'égard de ce pays, bien plus dépourvus de renseignements précis que pour des États privés de tous ces coûteux rouages, et qui passent pour être trop abandonnés au *self-government*.

Aucun document officiel ne révèle la loi de développement de l'émigration, soit française, soit étrangère, en Algérie; les dénombremens périodiques constatant seulement les existences à un moment donné sans tenir aucun compte du va-et-vient qui a eu lieu dans l'intervalle. L'accroissement par année ou par période ne mesure pas même l'excédant des arrivées sur les départs, à raison de l'excédant ou du déficit des naissances relativement aux décès. Sous cette réserve, voici le tableau de la population algérienne échelonnée de cinq en cinq ans.

		Accroissement.	
		Quinq.	Par an.
1835.	11,221	11,221	2,244
1840.	27,865	16,644	3,329
1845.	95,321	67,466	13,493
1850.	125,963	30,642	6,128
1855.	155,607	29,644	5,929
1860.	205,880 ¹	50,275	10,055

¹ Le dénombrement de 1861 a réduit ce nombre à 192,745, et l'accroissement quinquennal à 33,494.

Au souvenir des nombres bien autrement élevés que nous avons constatés pour les États-Unis, l'Australie, le Canada même, malgré des distances infiniment plus grandes, la pensée publique s'est maintes fois posé ce problème : Pourquoi l'émigration donne-t-elle à d'autres pays la préférence sur l'Algérie?

La nature en serait-elle cause? — On ne peut l'admettre, au spectacle de la fertilité des terres algériennes, aussi bien établie par la tradition historique que par l'observation de tous les jours. Qu'ont à envier aux neiges du Canada et aux steppes de l'Australie les riches plaines des trois provinces algériennes?

Serait-ce l'insalubrité? — Non : les fièvres intermittentes de l'Algérie sont infiniment moins dangereuses que la fièvre jaune qui ravage annuellement la Louisiane et les autres États du Sud; elles sont de même nature que les fièvres du Far-West américain, où courent les émigrants.

Accuserait-on les chaleurs? — On pourrait les invoquer peut-être pour expliquer l'éloignement des peuples du Nord, quoique l'histoire montre partout les races et les peuples des pays froids recherchant les doux climats du Midi; mais tous les peuples riverains de la Méditerranée sont habitués à une température à très-peu de chose près égale à celle du littoral africain, et ils n'affluent guère plus que les émigrants plus septentrionaux.

Avec moins d'invraisemblance on a suspecté l'état de guerre, mais non avec plus de vérité. Le plus fort accroissement correspond à la période 1840-1845, précisément à l'époque de la guerre la plus active contre Abd-el-Kader : loin d'éloigner la population, c'est la guerre qui a peuplé toutes les villes du littoral, la plupart de celles de l'intérieur, et fondé une multitude de villages par l'élément commercial qui approvisionnait les colonies, par les officiers et les soldats qui se sont faits laboureurs. Cette origine se trahit encore à la proportion inusitée de la population urbaine; elle est, en 1860, de 124,728 habitants, les trois cinquièmes. La période de 1850 à 1858, qui a été caractérisée par une paix profonde, n'a pas été moins remarquable par l'extrême faiblesse de la progression.

On a allégué enfin la proximité de l'Algérie sous le prétexte que les déceptions inévitables, au début de toute colonisation, retentissaient plus haut en Europe et que les découragements trouvaient le retour facile. — Oui, sans doute, mais les espérances ne sont pas étouffées par le prix du voyage et la crainte d'une expatriation définitive; et si le succès les couronne, il retentit plus vite, et plus haut. La proximité favorise le peuplement.

Au-dessus de ces influences hypothétiques ou très-secondaires planent donc des causes générales plus réelles. Elles se résument dans l'absence de bonne volonté énergique et résolue pour la colonisation, qui prend elle-même sa source dans la méfiance instinctive ou réfléchie de l'administration envers tout ce qui peut diminuer le rôle de l'armée, suivie par un contre-coup inévitable de la méfiance des émigrants et des colons envers le régime militaire.

Dès le lendemain de la conquête, le gouvernement de la France, indécis du parti qu'il prendrait, craignait de voir sa liberté, d'action engagée par une colonisation prématurée. A cet égard, ce qui était le vœu de l'opinion en France était le souci de la monarchie. A la fin de 1832, une ordonnance ¹ (ou plutôt, sans doute, une décision ministérielle) fut prise « afin d'arrêter une émigration trop nombreuse et trop hâtive, d'obvier au désagrément de voir tomber des individus dans la détresse pour s'être inconsidérément transportés dans cette contrée sans avoir les moyens d'y vivre fixes et assurés. Le gouvernement français, outre les mesures déjà prises pour empêcher l'émigration spontanée de pénétrer dans cette colonie, a cru devoir en interdire l'accès dorénavant, jusqu'à nouvel ordre, à tout étranger qui ne pourra établir amplement qu'il a de quoi s'y entretenir, et les légations françaises ont reçu l'ordre de se conformer à ces dispositions dans la délivrance des passeports.»

¹ Ce document inconnu nous a été révélé par la correspondance incluse au dossier de la Bavière, dans les archives du bureau d'émigration.

Fidèles à ces préoccupations du premier jour, les ministres qui se succédèrent à la tête des affaires algériennes maintinrent des justifications rigoureuses envers les étrangers qui voudraient passer en Algérie; aux simples ouvriers, on demanda la possession de 400 fr. en argent; aux prétendants à la propriété du sol, la justification de 1,500 à 3,000 fr., suivant les temps; ce qui n'empêche pas une prodigalité de permis de passage gratuits si abusive que, d'après M. le colonel de Ribourt, en la seule année 1857 on en délivra 80,000 qui furent suivis de 70,000 retours.

Après la révolution de 1848, le passage ne fut accordé que sur la preuve établie d'un travail assuré d'avance, en un lieu et chez un patron connus. Des Espagnols, qui se trouvaient en chômage momentané dans la province d'Oran, furent renvoyés dans leur pays.

Lorsqu'en 1853 la Compagnie genevoise voulut organiser ses colonies suisses à Sétif, elle dut exiger d'eux la possession en espèces d'une somme de 3,000 fr. Ajoutons qu'à aucune époque, même au sein d'une paix profonde, aucun appel ne fut adressé à l'émigration européenne, ni par la presse, ni par des instructions aux consuls français à l'étranger.

Aucune déclaration officielle n'autorisa à croire que le gouvernement désirait attirer en Algérie une partie de l'émigration européenne, ou pour mieux dire, la déclaration contraire fut faite.

On lit dans le rapport fait, en 1854, au ministre de l'agriculture par M. Heurtier, au nom de la commission d'émigration :

Le temps viendra bientôt où la France, économe de ses enfants, utilisera les bénéfices de sa prudente réserve au profit de l'Algérie, vaste champ ouvert à l'activité humaine et magnifique débouché pour l'exubérance de notre population. Il nous serait difficile de prévoir exactement les conséquences de cette transmigration, mais on peut la pressentir. Quel sera le régime économique le plus favorable au développement de la colonisation ? Quel parti pourrait-on tirer dès à présent de cet immense mouvement d'hommes qui, dédaignant la terre d'Afrique pour les zones les plus éloignées du globe, semblent nous dire que la Méditerranée serait une barrière insuffisante entre eux et la mère-patrie ? Ces questions graves, Monsieur, le Ministre, « le fonctionnaire chargé plus spécialement de représenter le département de la guerre n'a pas jugé qu'il fût opportun de les traiter, ni de provoquer en ce moment une émigration étrangère trop nombreuse dans nos possessions algériennes. Une dépêche du maréchal ministre de la guerre vous a témoigné en termes explicites le même sentiment. Des raisons de l'ordre politique, tirées notamment des nécessités que nous imposent les affaires d'Orient, ont fait prévaloir cet avis au sein de la commission. »

Bonnes ou mauvaises, ces raisons alléguées et acceptées constatent que, même après sept années de paix, le ministère de la guerre ne désirait pas voir l'émigration étrangère affluer en Algérie. Tels avaient été ses sentiments antérieurs, tels ils sont restés inébranlables jusqu'à la création du ministère spécial. Ne cherchons pas ailleurs la source de la préférence donnée par l'émigration étrangère aux États qui la sollicitent de tous leurs vœux et l'encouragent, de toute leur puissance.

L'immigration française, quoique appelée avec plus de bienveillance, ne l'a jamais été que dans des proportions très modérées; en 1838, après le traité de la Tafna; en 1842 et 1843, lors de la construction des villages du Sahel d'Alger; de 1848 à 1851, en vertu de la loi des 50 millions votée par l'Assemblée constituante pour débarrasser les rues de Paris : contingent le plus considérable qui ait jamais été envoyé, et dont le sort n'invitait pas à persévérer dans les mêmes errements. Chaque fois les émigrants ont accouru.

Hors de ces trois époques, l'immigration française a été abandonnée à sa pente naturelle, ce qui eût été du reste le meilleur système, si un lit eût été préparé pour recevoir le courant, c'est-à-dire si des terres à cultiver eussent été mises à la disposition des émigrants. Il n'y en a jamais eu que pour la moindre partie des demandes sérieuses, et leur délivrance est restée soumise à des lenteurs, des formalités et des justifications qui faisaient du succès un triomphe rare et difficile. Le système des concessions a produit là ce qu'il produit partout; les abus de bienveillance ou de sévérité dans le pouvoir, la paralysie de l'initiative des particuliers. Le mouvement de la colonisation se réglant sur celui des bureaux, tout élan de l'émigration est resté impossible.

A l'égard de l'Algérie, les entraves de la procédure administrative, qui partout amortissent le jeu des forces individuelles, se compliquaient d'une méfiance avouée envers le gouvernement militaire. Justifié ou non par les circonstances, ce gouvernement existait, et, connu en France et en Europe sous le nom de régime du sabre, il y devenait, pour la population habituée à émigrer, un épouvantail. Les compagnies, qui recrutent en Angleterre ou en Allemagne, ne manquaient pas d'en tirer contre l'Algérie les horoscopes les plus malveillants, et leur dénigrement systématique pénétrait aisément dans des esprits qui comptent au nombre des plus éminents bienfaits des États-Unis et des colonies anglaises, une liberté presque sans limites. L'institution du régime civil en 1858 a modifié un peu ces dispositions. En deux années, les populations commençaient à témoigner un peu plus de confiance, lorsque le

pouvoir militaire a repris son empire. Il portera, comme un fruit naturel, une répulsion plus vive que jamais, de l'émigration européenne contre l'Afrique française, à moins qu'une liberté inattendue déjoue toutes les prévisions ¹.

¹ *J'écrivais ces lignes en 1860 ; je n'ai rien à y changer en 1862.*

Dans le passé ce fait a dominé la situation et il n'y a pas à chercher des causes imaginaires où elles sont si flagrantes. Les capitaux ont été prudents plus encore que les hommes. Si l'accroissement annuel n'atteint pas 10,000 âmes par an, c'est conforme à la politique proclamée devant la commission de 1854. Grâce à ce système de progrès lent, les terres concédées en 30 ans ne comprennent que 280 mille hectares, la moitié d'un département français; la population rurale non agricole dépasse à peine 30,000 âmes, et la population agricole 53,000 âmes, ce qui donne pour les deux réunies l'équivalent d'un arrondissement de France. L'on a pu ainsi faire de la colonisation, dans une mesure qui témoignât de quelque bonne volonté, et donnât satisfaction au vœu de la France, sans troubler les Arabes dans leurs séculaires habitudes de parcours nomade, sans réduire la nécessité d'une armée de 60,000 hommes pour les contenir. La paix publique a été conservée, non, il est vrai, sans de lourdes charges pour le trésor de la France : 65 millions pour la seule armée d'Afrique !

En constatant ces faits, nous nous abstenons de les discuter pour rester dans le cadre tracé à nos études sur l'émigration. Complétons-les en ajoutant que le recensement de 1861 a constaté la présence de 80,517 étrangers sur 192,746 habitants.

A l'occasion de chacune des nationalités nous avons signalé les causes et le caractère de leur émigration. Rappelons seulement que les Espagnols; du continent dominant dans la province d'Oran, les Espagnols des Baléares ou Mahonais dans celles d'Alger, les Maltais dans celle de Constantine : les autres étrangers sont épars dans toute la colonie, et parmi eux les Allemands et les Suisses forment ça et là des groupes homogènes, comme les Français du Var, de la Haute-Saône, du Tarn, etc... Mais cette homogénéité n'a rien d'absolu ni d'exclusif, et la prétention de foncier des villages départementaux souvent proposée, quelquefois recommandée, a toujours et justement échoué sous les arrêts de la critique et les impossibilités de la pratique.

Réduite à de bien modestes proportions par des causes qu'il ne dépendait pas d'elle de vaincre, l'immigration algérienne n'en a pas moins accompli une grande œuvre : la mise en valeur d'une partie du sol et l'accession des Arabes aux travaux de la civilisation. Cette terre, où régnaient les pirates il y a trente ans, échangeant avec les États voisins pour 1 à 2 millions seulement de produits annuels¹, elle a fait en 1859 un commerce de 237 millions de francs, savoir :

Avec la métropole.	205,101,313
Avec l'étranger et les entrepôts de France. . .	32,770,093

¹ *Les évaluations les plus larges portent le chiffre à 6 millions.*

Elle verse annuellement au trésor français environ 20 millions, somme qui rembourse, avec un excédant, tous les frais d'administration. Si l'on ouvrait plus largement la porte aux émigrants, et qu'il leur fut permis d'atteindre seulement le chiffre d'un million, ils couvriraient par leur part d'impôt même tous les frais militaires d'occupation, et décuplèrent les transactions avec l'Europe, car ils suscitent par leur propre travail l'activité des indigènes engourdis dans une torpeur séculaire.

De cette œuvre de création et de transformation qui s'est accomplie sous nos yeux, depuis trente ans, l'émigration est fondée à revendiquer le principal honneur.

Pendant quelque temps la spéculation des transports d'émigrants espéra entraîner l'Algérie dans la voie des recrutements lointains et coûteux d'engagés indiens, chinois, africains tout au moins; elle conquit à ses vues quelques publicités et jusqu'à des fonctionnaires qui ne reculèrent pas devant la réhabilitation de la traite des noirs. A ces projets nous opposâmes, et d'autres avec nous, les plus énergiques protestations ¹, auxquelles la suppression du recrutement africain ajouta une autorité particulière, sans imposer pourtant un silence définitif, car les regrets survivent aux projets.

¹ Voir le *Journal des Économistes*, année 1855, mon article sur *l'Immigration des Noirs, des Indiens et des Chinois en Algérie*, en réponse aux écrits de M. Ausone de Chancel, sous-préfet de Blida.

Pour le seul avantage de remplacer des ouvriers européens ou indigènes, avec qui le propriétaire doit raisonner, par des troupes humaines que le maître compte manier à son gré, on commettrait la faute de subordonner la production algérienne à une main-d'œuvre recrutée à 6,000 lieues de distance, en pays étranger, dont les onéreux transports seraient soumis à tous les risques de mer ou de guerre! Et quant aux noirs, on commanderait des chasses aux chefs de l'intérieur de l'Afrique, pour avoir des captifs que l'on tramerait enchaînés à travers quatre cents lieues du désert saharien ! Et ces mêmes hommes, qui auraient à s'acclimater, liés par des contrats dépouillés de toute sanction, pourraient à leur gré s'enfuir des fermes où on les aurait conduits, en un pays que la mer n'entoure que d'un côté ! En nous entretenant de ces odieux projets, M. le comte de Chasseloup-Laubat, alors ministre de l'Algérie et des colonies, nous déclarait qu'on lui couperait le poing plutôt que de lui faire signer de telles iniquités. — Il n'est pas de plus noble réfutation !

Le salut de l'Algérie est dans la population indigène ou européenne, qui offre ses bras à qui veut les payer à leur juste prix. Que l'on n'invoque pas les contrats d'engagement conclus avec des ouvriers européens par divers propriétaires qui ont eu toujours à se plaindre de l'inexécution des conventions ! N'avait-on pas stipulé des salaires inférieurs au cours réel du pays? Informés de la vérité, ces engagés n'ont plus voulu d'un contrat qui les lésait, et ont cédé sans scrupule à l'instabilité naturelle à tout nouvel arrivant.

Source :

Histoire de l'émigration européenne, asiatique et africaine au XIXe siècle : ses causes, ses caractères, ses effets / par M. Jules Duval,.... 1862.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Texte retranscrit d'après l'original

